



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB, KABVD - 04.08.2020
Numéro de publication: SB02-0000020708
Canton: VD

Entité de publication:
Office des poursuites du district de Lausanne, Chemin du
Trabandan 28, 1006 Lausanne

Commandement de payer AREAGROUPE Sàrl

Débiteurs:

AREAGROUPE Sàrl
CHE-256.393.043
c/o: Luis Pinto Cardoso
Chemin du Suchet 1
1007 Lausanne

Créanciers:

CONFEDERATION SUISSE
Bundesplatz 3, 3011 Bern
Suisse

Représentant:

ADMINISTRATION FEDERALE DES CONTRIBUTIONS AFC
Schwarztorstrasse 50, 3003 Bern
Suisse

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

9222919 du: 19.06.2019

Créances:

CHF 7'100.00 4.0 % depuis 01.09.2018
TVA provisoire (Art. 86 LTVA) pour la période allant du
01.01.2018 au 30.06.2018, Evaluation DC - 5 - SM01-2018

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Frais du commandement de payer CHF 73.30 + frais de nouvelles tentatives de notifications + frais d'encaissement.

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Notification : le présent commandement de payer est notifié au débiteur le 4 août 2020 par publication conformément aux dispositions de l'art. 66 al. 4 ch. 2 LP.

Point de contact:

Office des poursuites du district de Lausanne
Chemin du Trabandan 28
1006 Lausanne